

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 1^{er} juillet 2025

Un premier cas autochtone de chikungunya confirmé dans le département du Bas-Rhin

Le cas de chikungunya identifié hier et qui a fait l'objet d'une communication est un cas autochtone confirmé. Des investigations sont en cours pour identifier d'éventuels autres cas et des mesures de démoustication adaptées vont être mises en œuvre afin de limiter les risques de transmission.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est signale un cas de chikungunya autochtone dans le département du Bas-Rhin.

La personne qui a été infectée habite Lipsheim et n'a pas fait de voyage récent à l'étranger.

1er cas autochtone de chikungunya connu en Grand Est

Le chikungunya ne se transmet pas directement de personne à personne mais par l'intermédiaire d'une piqûre d'un moustique de l'espèce *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »).

On parle de cas autochtone en Grand Est quand une personne a contracté la maladie sur place et n'a pas voyagé dans une zone à risque de transmission du virus dans les 15 jours précédents l'apparition des symptômes. A ce jour, il s'agit du seul cas connu en Grand Est.

Les symptômes du chikungunya

Le chikungunya se manifeste par une forte fièvre qui apparaît brutalement. Elle est souvent accompagnée de douleurs articulaires pouvant être intenses, touchant principalement les petites articulations des extrémités (poignets, chevilles, phalanges), de douleurs musculaires, de maux de tête et d'une éruption cutanée. L'évolution est le plus souvent favorable au bout d'une dizaine de jours, sans séquelle, mais le chikungunya peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des douleurs articulaires persistantes.

Des opérations de démoustication et une enquête épidémiologique auprès des habitants menées

Pour éviter la transmission du virus du chikungunya, il est très important de mettre en place des mesures de démoustication en particulier dans le quartier de résidence du cas (voie publique, jardins privés) afin de limiter les risques de transmission du virus à d'autres personnes.

Une première opération de démoustication sera mise en œuvre par un opérateur habilité par l'Agence Régionale de Santé Grand Est dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet suivi d'une deuxième intervention la semaine prochaine conformément au protocole en vigueur. Cette opération a pour but d'éliminer les moustiques adultes potentiellement infectés et de supprimer les gîtes larvaires pour limiter la prolifération des moustiques. Les habitations concernées ont été destinataires d'un flyer déposé dans leur boîte aux lettres et qui précise la conduite à tenir.

Par ailleurs, des investigations auprès des habitants du secteur, en lien avec Santé publique France, vont être menées afin de s'assurer qu'ils n'ont pas été contaminés par une piqûre de moustique tigre, de les sensibiliser sur les symptômes du chikungunya et de leur indiquer la conduite à tenir en cas de symptômes

Que faire en cas de symptômes

L'Agence Régionale de Santé Grand Est rappelle qu'en présence de symptômes évocateurs du chikungunya, en particulier s'ils apparaissent dans les 15 jours qui suivent le retour d'un voyage en zone de circulation du virus, il est important de se protéger contre les piqûres de moustiques, de limiter ses déplacements et de consulter immédiatement son médecin traitant.

Les professionnels de santé (hôpitaux, médecins libéraux et laboratoires d'analyse médicale) sont sensibilisés à l'identification et au diagnostic des personnes qui pourraient présenter les symptômes du chikungunya.

L'importance des gestes de prévention

Pour limiter le développement des moustiques autour de son domicile, il convient de :

- Ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs, jouets, etc.)
- Bâcher hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, piscine non traitée)
- Veiller au bon écoulement des gouttières
- Ramasser les déchets verts qui peuvent devenir des lieux de repos pour les moustiques adultes

Pour se protéger des piqûres de moustiques, il est conseillé de :

- Porter des vêtements couvrants et amples
- Utiliser un répulsif cutané, préférentiellement le matin et en soirée, conseillé par un pharmacien, sur les zones de peau découvertes
- Si nécessaire, utiliser des grillages-moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres)
- Utiliser des moustiquaires à berceau pour les nourrissons
- Utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations
- Utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur
- Utiliser les climatiseurs ou les ventilateurs qui gênent les moustiques

Contacts presse :

- Agence Régionale de Santé Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr